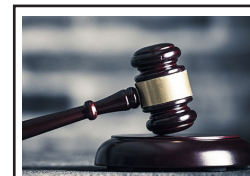


Champ d'application des Différents modes de passation des marchés publics au Niger

- **AVIS D'APPEL D'OFFRES**
 - DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TILLABERI
 - COMMUNE D'INATES
 - COMMUNE URBAINE D'AGADEZ
- **AVIS D'ATTRIBUTION**
 - CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DIFFA
 - DIRECTION RÉGIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DIFFA
- **PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION
DES MARCHÉS PUBLICS**
 - MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES
 - MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
 - MINISTÈRE DE LA POSTE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 - ANGENCE NATIONALE DE L'ECONOMIE DES CONFERENCES
 - AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
 - CAISSE AUTONOME DES RETRAITES DU NIGER
 - HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY
 - DIRECTION REGIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO
 - DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TAHOUA
 - DIRECTION REGIONALE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE DE TAHOUA
 - DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE DE TAHOUA
 - DIRECTION RÉGIONALES DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES D'AGADEZ
 - COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CET) DE GAYA
 - COMMUNE RURALE D'AFFALA
 - COMMUNE RURALE DAN KASSARI
 - COMMUNE URBAINE DE TERA
 - PRISON CIVILE DE DAKORO
 - MAISON D'ARRÊT D'ABALAK
 - MAISON D'ARRET GOURÉ
 - MAISON D'ARRET DE DOSSO



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS



Sommaire

- AVIS D'APPEL D'OFFRES Page 3-6
- AVIS D'ATTRIBUTION Page 7
- PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS Page 8-25
- DÉCISIONS DU CRD Page 26-31



BP : 725 - Niamey - NIGER
Tél : (00227) 20 72 35 00
Email : armp@intnet.ne
Site web : www.armp-niger.org

Directeur de Publication
M. Ibrahim Allassane

Directrice de la Rédaction
Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction
Mme Zourkaleini Zara
M. Adamou Tahirou
M. Soumana Yacouba
M. Amadou Maman Rabiou
M. Almoctar Mahamane
M. Maharou Habou

Conception & Impression



La Grande Imprimerie du Niger
BP: 383 Niamey - Niger
Tél. : +227 20 73 30 91
96 86 33 33

Tirage :
200 exemplaires
Abonnement/Distribution
ARMP : Tél : 20 72 35 00



Agence de Régulation des Marchés Publics

d'une part, contester les résultats de l'évaluation des offres, et d'autre part, demander des explications sur la note qui lui avait été attribuée.

Le requérant soutient à l'appui de son recours que son offre mérite d'être classée 1^{ère}, pour avoir proposé le meilleur prix.

Par lettre n°000013/MUL/SG/DMP-DSP du mercredi 29 Septembre 2021, le DMP, apportait des éclaircissements en précisant au Group Djamila BTP/H, que le marché n'est pas automatiquement attribué au soumissionnaire ayant proposé l'offre financière la moins élevée, mais l'attribution se fait après l'évaluation des offres techniques et financières sur la base de la note globale obtenue.

Il fait savoir au requérant que conformément à la clause **IC 32.1 des DPAO du DAO** : « la note technique sera ajoutée à la note financière pour donner lieu à une note globale par soumissionnaire. Le soumissionnaire qui sera retenu comme adjudicataire provisoire est celui dont la note globale est la plus élevée ».

Relativement à la demande d'explications sur la méthode d'évaluation des offres, le DMP rappelait au requérant que celle-ci est fondée sur la clause précitée et lui avait transmis en pièce jointe, un extrait du procès-verbal d'évaluation des offres produit par le Comité d'Experts Indépendant notamment, les parties qui concernent son offre et celle de l'attributaire provisoire.

Par lettre n° 113/SD/DG/2021, du jeudi 30 septembre 2021 et reçue le même jour, la Directrice Générale du **Group Djamila BTP/H**, informait, le **Ministre de l'Urbanisme et du Logement** qu'elle n'avait reçu la lettre du rejet de son offre que le 27 Septembre 2021 alors même qu'elle date du 24 septembre 2021 et conteste, par ailleurs les résultats de l'évaluation relative à l'appel d'offres susvisé.

Par lettre n°00273/MUL/SG/DMP-DSP du lundi 04 octobre 2021, le Ministre de l'Urbanisme et du Logement, rappelait à la Directrice Générale du **Group Djamila BTP/H**, qu'elle avait déjà exercé un recours gracieux contre le même marché en saisissant la Direction des Marchés Publics et des Délégations des Marchés Publics de son département Ministériel, par conséquent, l'invitait à se référer à la réponse qui lui avait été donnée par le DMP.

N'étant pas satisfaite de la réponse donnée à son recours préalable, la Directrice Générale du **Group Djamila BTP/H** a introduit, par requête n°114/SD/DG/2021 datée du mardi 05 octobre 2021, reçue et enregistrée le même jour au Secrétariat du Comité de Règlement des Différends sous le numéro **1552 (30)**, un recours contentieux en invoquant les mêmes motifs.

Sur l'irrecevabilité du recours

En application des dispositions de l'article 165 du Code

des Marchés Publics et des délégations de service public : « **tout candidat s'estimant injustement évincé peut soumettre par écrit un recours préalable auprès de la personne responsable du marché (...)** ».

Aussi, le point 1 de l'article 5 de l'arrêté n°219/PM/ARMP du 30 novembre 2020, portant modalités de signature et d'approbation des marchés publics et des délégations de service public indique que la personne responsable habilitée à signer les marchés publics et les délégations de service public au nom d'un département ministériel, est son Secrétaire Général.

Dans le cas d'espèce, la Directrice Générale du **Group Djamila BTP/H** avait par lettre n°112/SD/DG/2021, datée du 28 septembre 2021, adressé son recours préalable au **Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Urbanisme et du Logement** en lieu et place du Secrétaire Général.

Au vu de tout ce qui précède, le recours contentieux du **Group Djamila BTP/H** contre le **Ministère de l'Urbanisme et du Logement** n'a pas respecté les conditions de forme en la matière relatives au recours préalable en saisissant le DMP puis le Ministre en lieu et place du **Secrétaire Général** du Ministère, qui est la **Personne Responsable des Marchés** conformément aux dispositions précitées.

Il y a lieu dès lors de déclarer irrecevable le recours contentieux du **Group Djamila BTP/H** contre le **Ministère de l'Urbanisme et du Logement** pour non-respect aux conditions de formes.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ dit que le recours du **Group Djamila BTP/H** contre le **Ministère de l'Urbanisme et du Logement** n'a pas respecté les conditions de forme exigées pour un recours préalable ;
- ✓ déclare, irrecevable, en la forme, le recours introduit par la Directrice Générale du **Group Djamila BTP/H** ;
- ✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au **Group Djamila BTP/H**, ainsi qu'au **Ministère de l'Urbanisme et du Logement**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 07 octobre 2021

LE PRÉSIDENT DU CRD

Décision N° 053 / ARMP/CRD

du 07 octobre 2021 sur l'examen de la recevabilité du recours du Group Djamila BTP/H, BP : 11 740 Niamey-Niger, contre le Ministère de l'Urbanisme et du Logement (MUL), relatif à l'Appel d'Offres Ouvert National n°002/2021/MUL/SG/DGAC/DMP-DSP, pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble du Ministère de l'Agriculture/Ministère de l'Environnement

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;

Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;

Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;

Vu La résolution du CNR du 18 mai 2021, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends,

Vu la Décision N°000021/PCNR/ARMP du 19 mai 2021, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la requête la Directrice Générale du Group Djamila BTP/H datée du **05 octobre 2021**

Vu les pièces du dossier ;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à

la date susvisée à laquelle siégeaient **Messieurs FODI ASSOUMANE**, Président, **RABIOU ADAMOU**, **ZARAMI ABBA KIARI**, **MAMOUDOU MAIKIBI**, **Madame et DIORI MAIMOUNA MALE**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs YACOUBA SOUMANA**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **ELHADJI MAGAGI IBRAHIM**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance.

entre

Le Group Djamila BTP/H, soumissionnaire, Demandeur, d'une part ;

et

Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Défendeur, d'autre part ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.

Faits, procédure et prétentions des parties :

Par lettre n° 250/MUL/SG/DMP-DSP, en date du vendredi 24 Septembre 2021, reçue le lundi 27 septembre 2021, le **Ministre de l'Urbanisme et du Logement (MUL)**, représentant de l'autorité contractante notifiait à la Directrice Générale du Group **Djamila BTP/H**, le rejet de son offre au motif qu'après évaluation, celle-ci avait été **classée 2^{ème}** avec une note globale de **78 points sur 100**, dont **30 points sur 30** pour l'offre financière et **48 points sur 70** attribuée à l'offre technique.

Aussi, le **Ministre** l'informait que le marché avait été attribué à l'**Entreprise HYBAT SARL, classée 1^{ère}** avec une note globale de **92, 23 points sur 100**, pour un montant de **cent trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cents francs (134 493 800) CFATTC** et un délai d'exécution de **120 jours** calendaires.

Par courrier n°112/SD/DG/2021 du mardi 28 septembre 2021, reçu le même jour, le **Group Djamila BTP/H**, introduisait un recours préalable auprès du Directeur des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP) du Ministère de l'Urbanisme et du Logement pour,

DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TILLABERI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/2021/DREN/TI POUR LA FOURNITURE DES VIVRES AUX CANTINES SCOLAIRES DE LA DREN DE TILLABERI

1. Le Directeur Régional de l'Education Nationale de Tillabéri, dans le cadre de l'exécution du budget national sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture(en un lot) des vivres suivants :

DDEN	Etablissement	Effectif	Sac de mil de 100Kg	Sac de riz de 50kg	Sac de niébé de 100kg	Sac de sel iodé de 25kg	Bidon d'huile végétale de 25l	Tia de soumbala	Sac de poivron sec de 50kg	Sac de sucre en poudre de 50kg	Arôme Maggi cube (paquet)
Ayorou	CES Ayorou	1 319	29	34	22	3	14	34	5	4	26
Total 1		1 319	29	34	22	3	14	34	5	4	26
Tillabéri	CEG Sarakoira	317	7	9	6	1	4	8	1	1	7
Total 2		317	7	9	6	1	4	8	1	1	7
Gothèye	CEG Kakassi	171	4	5	3	1	2	4	1	1	4
Total 3		171	4	5	3	1	2	4	1	1	4
Téra	CEG Balleykoira	313	7	9	6	1	4	8	1	1	8
	CEG Fambita	73	2	2	1	1	1	3	1	1	2
	CEG Fantio	250	6	7	5	1	3	6	1	1	5
	CES Bankilaré	706	15	19	13	2	8	18	3	3	15
CEG FA Dolbel	168	4	5	3	1	2	4	1	1	4	
Total 4		1 510	34	42	28	6	18	39	7	7	34
Say	CEG Guémé	248	6	7	5	1	3	6	1	1	5
	CES Djongoré	415	9	11	8	1	5	11	2	1	9
Total 5		663	15	18	13	2	8	17	3	2	14
Abala	CES Abala	1 062	23	29	19	3	13	27	4	3	23
	CEG Maichilmi	175	4	5	3	1	2	4	1	1	4
	CES Sanam	496	11	14	9	2	6	13	2	2	11
Total 6		1 733	38	48	31	6	21	44	7	6	38
Ouallam	CEG Céwane	275	6	8	5	1	3	7	1	1	6
	CEG Farka	242	9	7	4	1	3	6	1	1	5
	CEG Mangaizé	467	10	13	9	1	6	12	2	2	10
	CEG Samri	587	12	16	11	2	7	15	3	2	13
	CEG Tondikiwindi	418	9	12	8	1	5	11	2	1	9
	CES Banibangou	606	13	17	11	2	7	15	3	2	13
CES Simiri	991	23	27	18	2	12	25	4	3	21	
Total 7		3 586	82	100	66	10	43	91	16	12	77
Total général		9 299	209	256	169	29	110	237	40	33	200



DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION NATIONALE DE TILLABERI (Suite)

Le délai de livraison est de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché approuvé. Les vivres seront livrés sur les sites des établissements bénéficiaires.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles **29 à 39**, à tous les candidats éligibles.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Régionale de l'Education Nationale de Tillabéri sise au CES CEG1 de Tillabéri de 8h00 à 17h00.
2. Les exigences en matière de qualifications sont :

❖ Eligibilité du candidat

- Une attestation de régularité fiscale (ARF) datant de moins de trois (3) mois, délivrée par les administrations fiscales nigériennes ayant pour objet la nature du marché.
- Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics, datant de moins de six (6) mois ;
- Reçu d'achat du DAO.

❖ Au niveau financier

Disposer, pour faire face aux charges financières résultant des engagements contenus dans le marché, d'une ligne de crédit (ou chèque certifié ou fonds propres) inconditionnelle et irrévocable délivrée par une banque reconnue (voir modèle joint au DAO) d'un montant d'au moins égal à 15 325 000 FCFA. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission bancaire ou un chèque certifié d'un montant de 617 000 FCFA.

1. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après *DREN de Tillabéri Tel 20 71 15 29*. La méthode de paiement sera le paiement en espèces.
2. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après à la *DREN de Tillabéri* au plus tard le 22 novembre **2021 à 10 H**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.
3. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.
4. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **22 novembre 2021 à 10H 30 mn** à l'adresse suivante : *Salle de réunion de la DREN Tillabéri*.

Le Directeur Regional



mise en service des matériels informatiques.

Dans le cadre de la passation de ce marché, le Président du Comité d'évaluation de la cellule, avait par lettre N°00000260/CAON datée du 30 Août 2021, notifié au Directeur Général de la société **DIGI MEDIA SARLU**, le rejet de son offre au motif qu'il a proposé un ordinateur de bureau (montage tout en un) de 8 Go de RAM au lieu de 16 Go, un ordinateur fixe de bureau avec accessoires, modèle core i7 de 8 Go de RAM au lieu de 16 Go de RAM demandé et un scanner de grande capacité de soixante (60) feuilles au lieu de soixante-quinze (75) feuilles.

Par ailleurs, il l'informait que c'est l'offre de l'entreprise **Horizon Informatique** qui a été retenue avec un montant de **vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente francs (29 782 930) CFA toutes taxes comprises**.

LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS

Par lettre N°00117/DM/21 en date du 31 Août 2021, le Directeur Général de **DIGI MEDIA SARLU** introduisait un recours préalable pour contester les motifs de rejet de son offre relative à la DRP susvisée.

Il soutient à l'appui de son recours que contrairement aux motifs invoqués par la PRM pour écarter son offre, l'ordinateur fixe de bureau, montage tout en un qu'il a proposé dispose d'une capacité de 16 Go de RAM et non 8 Go comme le prétend la PRM et est conforme aux spécifications techniques demandées.

En outre, il fait savoir, d'une part, que la machine qu'il a présentée peut prendre jusqu'à 32 Go de RAM et invite la PRM à se référer au tableau de l'étude technique comparée et à la fiche technique pour vérification, et d'autre part, l'ordinateur de bureau avec accessoires proposé a une capacité de 16 Go de RAM et non 8 Go. Il prétend que le scanner de grande capacité de marque **CANON image FORMULA DR-M160 II** qu'il a présenté a une capacité de 75 feuilles et peut prendre des documents mixtes regroupés par lots comme l'atteste la fiche jointe et le lien de vérification sur le site de CANON.

LES MOTIFS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Le Président du Comité d'évaluation de la **CAON** répondait par courrier N°00000266/CAON du 1^{er} Septembre 2021, au recours préalable en soutenant qu'après vérifications effectuées sur la base des références données par **DIGI MEDIA SARLU**, un décalage a été constaté entre les fiches techniques et les caractéristiques réelles de matériels proposés.

En effet, il indique qu'à titre illustratif, les recherches faites sur la base des références « 5DV82LA » communiquée par le requérant, ont permis de savoir, d'une part, que l'ordinateur fixe de bureau présenté est un modèle core

i7 8700 avec une capacité de 8 Go de RAM au lieu de 16 Go de RAM exigée et, d'autre part, les recherches effectuées avec les références « 2RU45ES » ont révélé que l'ordinateur fixe de bureau avec accessoires proposé par **DIGI MEDIA** correspond au modèle core **i7 6700** de 8 Go de RAM au lieu de 16 GO demandé.

Relativement au scanner de grande capacité proposé, la PRM fait observer que la référence « 9725B003 » fournie par le requérant dans son offre a permis de découvrir qu'il a une capacité d'alimentation de soixante (60) feuilles au lieu de soixante-quinze feuilles.

En conséquence, la **Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National** a rejeté le recours préalable introduit par **DIGI MEDIA SARLU**.

OBJET DU DIFFEREND

Il résulte des faits, prétentions et moyens des parties que le différend porte sur la conformité de l'offre de la société **DIGI MEDIA SARLU** en ce qui l'ordinateur de bureau (montage tout en un) un autre ordinateur fixe de bureau avec accessoires plus un scanner de grande capacité tels que exigés par le dossier d'appel à concurrence.

EXAMEN DU DIFFEREND AU FOND

Pendant que le dossier était en instruction, le Directeur Général de la société **DIGI MEDIA SARL** retirait sa plainte par lettre N°00123/DM/21 du 17 Septembre 2021 adressée Comité de Règlement des Différends de ce siège.

Il justifie ce retrait par le fait qu'ils se soient compris suite aux échanges qu'il avait eu avec le Ministère des Finances.

Au cours de l'audience, après lecture de la lettre susvisée devant le requérant, celui-ci a confirmé le contenu de celle-ci avant de réitérer son désistement d'instance.

Au vu de ce qui précède, le CRD constate le retrait du recours de la Société **DIGI MEDIA SARLU** et lui en donne acte.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ Constate le retrait du recours de la société **DIGI MEDIA SARLU** et lui acte de son désistement d'instance;
- ✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier à la société **DIGI MEDIA SARLU**, ainsi qu'à la **Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 21 Septembre 2021

LE PRÉSIDENT DU CRD



Décision N° 049 / ARMP/CRD

du 21 Septembre 2021 sur l'examen au fond de la société DIGI MEDIA SARLU, BP : 848 Niamey-Niger, TEL : (00227) 20 74 05 42 contre la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Ministère des Finances, BP : 13 854 Niamey-Niger, TEL : (00227) 72 21 27, relatif à la Demande de Renseignement et de Prix N°001/CAON/2021, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels informatiques.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

- Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011** portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;
- Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016**, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011**, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004**, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019**, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Règlement Intérieur** du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu La résolution du CNR du 18 mai 2021**, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends,
- Vu la Décision N°000021/PCNR/ARMP du 19 mai 2021**, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la requête** du 03 Septembre 2021 du Directeur Général de DIGI MEDIA SARLU ;
- Vu les pièces** du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session tenue à la date sus indiquée à laquelle siégeaient **Messieurs FODI ASSOUMANE**, Président du Comité de Règlement des Différends, **Messieurs ZARAMI ABBA KIARI, RABIOU ADAMOU, MAMOUDOU MAIKIBI, Mesdames ALI MARIAMA IBRAHIM MAIFADA et DIORI MAIMOUNA MALE**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs YACOUBA SOUMANA**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **ELHADJI MAGAGI IBRAHIM**, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance.
- entre
- La société DIGI MEDIA SARLU, soumissionnaire, Demanderesse** d'une part ;
- et
- La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National, Défenderesse**, d'autre part ;
- Par décision n°000044/ARMP/CRD du 07 Septembre 2021, le Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés Publics avait reçu le recours de la société DIGI MEDIA SARLU contre la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National et avait ordonné la suspension de la procédure de passation de l'appel d'offres sus-indiqué jusqu'au prononcé de la décision au fond.
- Par lettre N°000539/ARMP/SE/DRAJ en date du 10 Septembre 2021, le secrétariat Exécutif de l'ARMP réclamait de l'autorité contractante les documents originaux relatifs au marché querellé aux fins de l'instruction du dossier.
- Par lettre N°00000291/CAON/ du 13 Septembre 2021, reçue le même jour au bureau d'ordre et enregistrée sous le numéro 1434, la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National a fait parvenir à l'ARMP les documents réclamés.
- FAITS**
- La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON) avait lancé la Demande de Renseignement et de Prix N°001/CAON/2021, pour l'acquisition, l'installation et la



COMMUNE RURALE D'INATES

RELANCE D'AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

1. Le Gouvernement du Niger a obtenu de l'Agence Française de Développement (AFD) 14 millions d'Euros soit près de 9 milliards de FCFA pour financer le projet d'appui au Développement Local (PADL CNE-1126) du Programme Kandadji de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger (P/KRESMIN). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du microprojet, commune d'Inates dans le Département d'Ayorou.
2. Le Maire de la commune d'Inates sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de construction suivants :
 - Travaux de construction d'un CSI type I 0 Yassane Nomade
 - Travaux de construction d'un radier à Tabeybey

Ces travaux sont exécutés dans un délai de quatre (4) mois

3. Les candidats intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers d'appel d'offres auprès de la commune ci-dessus clé de 8 Heures à 17H 30 mn du lundi au vendredi et/ou obtenir un dossier d'Appel d'offre complet contre paiement non remboursable de 100 000 Francs CFA .La méthode de paiement direct en espèce.
4. Les offres devront être déposés à l'adresse de la commune concernée au plus tard le 28 Octobre 2021 à 9 heures .Les offres remises en retard ne seront pas acceptées .Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui le désirent à la salle de réunion de la Préfecture d'Ayorou .Le même jour à 10 Heures précises.

Le Maire



COMMUNE URBAINE D'AGADEZ

Avis d'Appel à Candidature

1. Le présent Avis d'appel à Candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel de Passation de Marchés paru dans LE JOURNAL DES MARCHES PUBLICS DE L'ARMP sous le N°392 du 16 au 23 juin 2021 à la page N°26 ;
2. la commune Urbaine d'Agadez sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les fournitures des tables bancs suivants la DRP.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée aux articles 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles ;
4. Le délai d'exécution du marché est de trente (30) jours
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de VINGT CINQ MILLE (25 000) F CFA à l'adresse mentionnée ci-après : COMMUNE URBAINE D'AGADEZ.
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMUNE URBAINE D'AGADEZ au plus tard **le 29 octobre 2021 à 9 heures**. Les offres déposées après la date et heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours de validité des offres] à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence de représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **29 octobre 2021 à 10 heures** à l'adresse suivante : DANS LA SALLE DE REUNIONS DE LA COMMUNE URBAINE D'AGADEZ.

Le Maire



Il soutient à l'appui de son recours que l'ordinateur fixe de bureau (Montage tout en un) qu'il a proposé dispose d'une capacité de 16 Go de RAM et non 8 Go comme le prétend la PRM et est conforme aux spécifications techniques demandées.

En outre, contrairement aux allégations de la CAON, le requérant fait savoir, d'une part, que la machine qu'il a présentée peut prendre jusqu'à 32 Go de RAM et l'invite à se référer au tableau de l'étude technique comparée et à la fiche technique pour vérification, et d'autre part, l'ordinateur de bureau avec accessoires a une capacité de 16 Go de RAM et non 8 Go.

Relativement au scanner de grande capacité, il soutient que le modèle de marque CANON image FORMULA DR-M160 II qu'il a présenté a une capacité de 75 feuilles et peut prendre de documents mixtes regroupés par lots comme l'atteste la fiche jointe et le lien de vérification sur le site de CANON.

Par lettre N°00000266/CAON du mercredi 1^{er} Septembre 2021, le Président du Comité d'évaluation répondait au recours préalable en arguant qu'après vérifications effectuées sur la base des références données par DIGI MEDIA SARLU, un décalage a été constaté entre les fiches techniques et les caractéristiques réelles de matériels proposés.

Il indique qu'à titre illustratif, les recherches faites sur la base référence « 5DV82LA » communiquée par le requérant, ont permis de savoir, d'une part, que l'ordinateur fixe de bureau présenté est un modèle core i7 8700 avec une capacité de 8 Go de RAM au lieu de 16 Go de RAM exigée et, d'autre part, les recherches effectuées avec les références « 2RU45ES » ont révélé que l'ordinateur fixe de bureau avec accessoires proposé par DIGI MEDIA correspond au modèle core i7 6700 de 8 Go de RAM au lieu de 16 GO demandé.

Concernant le scanner de grande capacité proposé, la PRM fait observer que la référence « 9725B003 » fournie par le requérant dans son offre a permis de découvrir qu'il a une capacité d'alimentation de soixante (60) feuilles au lieu de soixante-quinze feuilles.

En conséquence, la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National a rejeté le recours préalable introduit par DIGI MEDIA SARLU.

N'étant pas satisfait de la réponse donnée à son recours préalable, le Directeur Général de la société DIGI MEDIA SARLU a introduit par requête N°00119/DM/21 du vendredi 03 septembre 2021, reçue et enregistrée le même jour, sous le numéro 1363 (027) au secrétariat du Comité de Règlement des Différends, un recours contentieux pour contester les motifs du rejet de son offre.

Sur la recevabilité du recours

En application de l'article 165 du Code des Marchés Publics, le recours préalable doit être exercé dans les

cinq (5) jours ouvrables suivant la notification du rejet de l'offre, sous peine d'irrecevabilité.

Conformément aux dispositions l'article 166 du Code des Marchés Publics, en l'absence de décision favorable dans les **cinq (05) jours ouvrables** suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de **trois (03) jours ouvrables** pour présenter un recours contentieux devant le Comité de Règlement des Différends en matière d'attribution des marchés publics.

Dans le cas d'espèce, la société DIGI MEDIA SARLU a introduit son recours préalable, le **mardi 31 Août 2021**, après avoir reçu la notification du rejet de son offre, le **lundi 30 Août 2021**.

A compter du **mercredi 1^{er} Septembre 2021**, date de la réponse de la PRM au recours préalable, DIGI MEDIA SARLU avait jusqu'au **lundi 06 Septembre 2021**, pour introduire un recours devant le Comité de Règlement des Différends, ce qu'elle a fait dès le **vendredi 03 Septembre 2021**, soit dans les délais et les formes requis.

Il y a lieu, dès lors, de recevoir en la forme, le recours exercé par le Directeur Général de la société DIGI MEDIA SARLU.

PAR CES MOTIFS :

- ✓ déclare, recevable, en la forme, le recours introduit par le Directeur Général de la société DIGI MEDIA SARLU ;
- ✓ dit qu'en application de l'article 167 du code des marchés publics, la **procédure de passation du marché querellé est suspendue**, en attendant la décision au fond du Comité de Règlement des Différends ;
- ✓ dit qu'un **Conseiller est désigné** pour instruire le dossier ;
- ✓ dit que les **documents originaux relatifs** à la procédure dudit marché doivent être transmis à l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans les **meilleurs délais** ;
- ✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier à la société DIGI MEDIA SARLU ainsi qu'à la **Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 07 Septembre 2021

LE PRÉSIDENTE DU CRD



Décision N° 045 / ARMP/CRD

du 07 Septembre 2021 sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par la société DIGI MEDIA SARLU, BP : 848 Niamey-Niger, TEL : (00227) 20 74 05 42 contre la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Ministère des Finances, BP : 13 854 Niamey-Niger, TEL : (00227) 72 21 27, relatif à la Demande de Renseignement et de Prix N°001/CAON/2021, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels informatiques.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS

Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger ;

Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;

Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Règlement Intérieur du Comité de Règlement des Différends ;

Vu La résolution du CNR du 18 mai 2021, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends,

Vu la Décision N°000021/PCNR/ARMP du 19 mai 2021, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;

Vu la requête du 03 Septembre 2021 du Directeur Général de DIGI MEDIA SARLU

Vu les pièces du dossier ;

Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session du mardi 07

Septembre deux mille vingt et un à laquelle siégeaient Messieurs FODI ASSOUMANE, Président du Comité de Règlement des Différends, Messieurs ZARAMI ABBA KIARI, RABIOU ADAMOU, Mesdames ALI MARIAMA IBRAHIM MAIFADA et DIORI MAIMOUNA MALE, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de Messieurs YACOUBA SOUMANA, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et ELHADJI MAGAGI IBRAHIM, Chef de Service du Contentieux, assurant le secrétariat de séance.

Entre

La société DIGI MEDIA SARLU, soumissionnaire, Demanderesse d'une part ;

Et

La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National, Défenderesse, d'autre part ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.

Faits, procédure et prétentions des parties

Par lettre N°00000260/CAON en date du lundi 30 Août 2021, le Président du Comité d'évaluation de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON), Personne Responsable du Marché (PRM) notifiait au Directeur Général de la société DIGI MEDIA SARLU, le rejet de son offre au motif qu'il a proposé un ordinateur de bureau (montage tout en un) de 8 Go de RAM au lieu de 16 Go et un ordinateur fixe de bureau avec accessoires, modèle core i7 de 8 Go de RAM au lieu de 16 Go de RAM demandé et un scanner de grande capacité de soixante (60) feuilles au lieu de soixante-quinze (75) feuilles.

Par ailleurs, il l'informait que c'est l'offre de l'entreprise Horizon Informatique qui a été retenue avec un montant de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente francs (29 782 930) CFA toutes taxes comprises.

Par lettre N°00117/DM/21 en date du mardi 31 Août 2021, reçue le même jour par la PRM, le Directeur Général de DIGI MEDIA SARLU introduisait un recours préalable pour contester les motifs du rejet de son offre.



CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DIFFA

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROU) de Diffa

Exercice budgétaire : 2021

Source de financement : Subvention au Centre Régional des œuvres Universitaires (CROU) de Diffa

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National(AOON)

Référence du Marché : N°001/2021/CROU/DA

Objet du marché : Acquisition des produits alimentaires

Date et support de publicité de l'avis : Le sahel du 30 Août 2021

Date de notification aux soumissionnaires : 05/10/2021

N° du lot	Noms de Soumissionnaires	Montant proposé	Délai d'exécution	Observations (motif rejet /attribution)
01	ETS. ABOUKAR MADOU FANNAMI	15 775 050	06 mois	Offre jugée la moins disante par rapport au devis témoin
02	ENT. MALLAM KOLLE DJITO ABBATCHA	26 388 000	06 mois	Offre jugée la moins disante par rapport au devis témoin
03	ENT. MAMADOU ABOUCAR	24 206 640	06 mois	Offre jugée la moins disante par rapport au devis témoin
04	ETS. TCHOUNE MALAM FAZALMA	19 883 700	06 mois	Offre jugée la moins disante par rapport au devis témoin

Le Directeur Régional

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DIFFA

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Direction Régionale de la Formation Professionnelle de DIFFA

Année budgétaire : 2020

Financement : Fonds Commun Sectoriel de l'Education (FCSE)

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert (AOO)

Date d'approbation du marché : le 08/12/2020

Objet du marché : Travaux de construction du Collège d'Enseignement Technique (C.E.T) de Diffa

Date et support de publication de l'AAO : Quotidien la Nation N°863 du 19 octobre 2020

Date de notification aux adjudicataires : le 17/12/2020

N° lot	Noms de l'adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
1	Entreprise SOLAF ET FILS (Souleymane Lawan Abdou)	68.999.413	3 mois
2	Entreprise M.A.B (Moustapha Ali Boukar)	67.868.400	3 mois
3	Entreprise COPRESS-NIGER	95.101.692	3 mois
4	Entreprise M.A.B (Moustapha Ali Boukar)	54.252.570	3 mois
5	Entreprise COPRESS-NIGER	83.029.644	3 mois

Le Directeur Régional



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES ADDITIF N°4

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Service de consultants (recrutement d'un bureau d'études chargé des études et suivi des travaux de construction du CNRD de Niamey)	SG/MSP	AMI	PM	24/09/2021
2	Fourniture (Acquisition des moyens roulants(2 véhicules 4X4 et 2 ambulances) au profit du SAMU)	SG/MSP	AOO	PM	27/09/2021
3	Fourniture (Acquisition des équipements et consommables dans le cadre de la mise en œuvre du HEARTS au district sanitaire de la commune de Tahoua)	SG/MSP	DC	PM	sans objet
4	Fourniture (Acquisition de kits de prévention contre la COVID 19(Thermomètre électronique digitale à usage oral,rectal ,EPI)	SG/MSP	AOO	PM	27/09/2021
5	Fourniture (Acquisition de gels hydroalcoolique dans le cadre de la lutte contre la COVID 19)	SG/MSP	AOO	PM	27/09/2021
6	Fourniture (Acquisition d'appareils de distribution automatique de gel hydroalcoolique dans le cadre de la lutte contre la COVID 19)	SG/MSP	AOO	PM	27/09/2021
7	Service de consultants (recrutement d'un cabinet d'audit externe du projet PAAFFSSN (exercices 2021,2022,2023))	SG/MSP	AMI	PM	24/09/2021
8	Service de consultants (recrutement d'un Assistant Technique Conseiller (e) en gestion de Programme pour le FC-PDS)	SG/MSP	AMI	PM	24/09/2021
9	Service de consultants (recrutement d'un consultant chargé du recrutement du personnel du Projet (y compris Comptable Principal et Auditeur Interne)	SG/MSP	AMI	PM	30/09/2021
10	Service de consultants (recrutement d'un Auditeur Interne au profit de l'UGP Fonds Mondial)	SG/MSP	AMI	PM	30/09/2021
11	Achat matériel roulant	DG	AOO	PM	13/10/2021



MAISON D'ARRÊT D'ABALAK ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
28/10/2021	29/10/2021	12/11/2021	15/11/2021	24/11/2021	01/12/2021	10/12/2021	15JOURS	BN

MAISON D'ARRET GOURÉ ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	11/09/2021	20/09/2021	20/09/2021	29/09/2021	06/10/2021	16/10/2021	7 jours	BN

MAISON D'ARRET DE DOSSO ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
11/10/2021	12/10/2021	26/10/2021	29/10/2021	09/11/2021	16/11/2021	25/11/2021	5 jours	BN



MAISON D'ARRÊT D'ABALAK ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Fourniture des produits alimentaires	REGISSEUR d'ABALAK	DRP	PM	19/10/2021

MAISON D'ARRET GOURÉ ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Travaux de construction d'un Mur de clôture à la Maison d'arrêt	Regisseur maison d'arrêt Gouré	DC	PM	-

MAISON D'ARRET DE DOSSO ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	ALIMENTATION	LE REGISSEUR	DRP	PM	30/09/2021



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES ADDITIF N°4

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
05/10/2021	06/10/2021	20/11/2021	25/11/2021	06/12/2021	11/12/2021	21/12/2021	120	Budget National
06/10/2021	08/10/2021	08/11/2021	13/11/2021	23/11/2021	30/11/2021	09/12/2021	120	Budget National
sans objet	28/09/2021	02/10/2021	02/10/2021	12/10/2021	19/10/2021	28/10/2021	120	Budget National
06/10/2021	08/10/2021	08/11/2021	13/11/2021	23/11/2021	30/11/2021	09/12/2021	120	Budget National
06/10/2021	08/10/2021	08/11/2021	13/11/2021	23/11/2021	30/11/2021	09/12/2021	120	Budget National
06/10/2021	08/10/2021	08/11/2021	13/11/2021	23/11/2021	30/11/2021	09/12/2021	120	Budget National
05/10/2021	06/10/2021	20/11/2021	25/11/2021	06/12/2021	11/12/2021	21/12/2021	120	PAAFFSSN
05/10/2021	06/10/2021	20/11/2021	25/11/2021	06/12/2021	11/12/2021	21/12/2021	120	PAAFFSSN
11/10/2021	12/10/2021	26/11/2021	01/12/2021	10/12/2021	17/12/2021	28/12/2021	120	PAAFFSSN
11/10/2021	12/10/2021	26/11/2021	01/12/2021	10/12/2021	17/12/2021	28/12/2021	120	FM
22/10/2021	25/10/2021	25/11/2021	30/11/2021	09/12/2021	16/12/2021	28/12/2021	30 jours	BUDGET EST



PLAN PRÉVISIONNEL



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Développement du numérique au MESR	SG	DRP	PM	27/10/2021
2	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme biométriques des étudiants	SG	AMI	PM	29/09/2021
3	etude de preparation des états généraux du MESR	SG	AMI	PM	27/10/2021
4	Constructions et Réhabilitations des infrastructures universitaires (en lots)	SG	AOON	PM	27/10/2021
5	Travaux de retablissement du circuit électrique de FSS (UAM)	SG	AOON	PM	-
6	Acquisition des chaises pour amphithéâtre des UPN	SG	AOON	PM	27/10/2021

MINISTÈRE DE LA POSTE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Matériel de transport de service	SG	DC	-	-
2	Construction bâtiment	-	DRP	-	02/04/2021
3	Energie et climatisation/CC	-	DRP	-	07/20/2021
4	Matériel et Equipements informatiques	-	DRP	-	05/05/2021
5	Aménagement du Bâtiment (Branding)/CC	-	DC	-	-
6	Mobilier et Matériel de bureau/CC	-	DC	-	-
7	Création d'un Site WEB/CC	-	AMI	-	15/02/2021
8	Réhabilitation de 43 points de contact	-	DRP	-	01/06/2021
9	Mise en place du réseau des points de contact	-	AMI	-	-
10	Mobilier et Matériel de bureau pour la création e 55 nouveaux points de contact physique	-	DRP	-	10/07/2021
11	Matériel informatique de 55 nouveaux points de contact physique	-	AAO	-	01/04/2021



PLAN PRÉVISIONNEL



COMMUNE RURALE DAN KASSARI

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	04/10/2021	08/10/2021	08/10/2021	19/10/2021	26/10/2021	04/11/2021	30 JOURS	ANFICT-FP + fonds propre Commune

COMMUNE URBAINE DE TERA ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	15/10/2021	19/10/2021	19/10/2021	28/10/2021	04/11/2021	15/11/2021	3 mois	CU TERA

PRISON CIVILE DE DAKORO ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
29/10/2021	01/11/2021	15/11/2021	18/11/2021	29/11/2021	06/12/2021	15/12/2021	Trois semaines	BN



COMMUNE RURALE DAN KASSARI

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Foncage d'un puits cimenté	SG	DC	PM	04/10/2021

COMMUNE URBAINE DE TERA ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(Modification de la ligne 3 du PPM Initial) Construction de la clôture CSI ville TERA	SG MAIRIE	DC	PM	-

PRISON CIVILE DE DAKORO ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Aquisition des produits alimentaires pour la prison civile de Dosso	PRISON CIVILE DE DAKORO	DRP	PM	20/10/2021



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ADDITIF N°3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
05/11/2021	08/11/2021	15/11/2021	18/11/2021	29/11/2021	06/12/2021	15/12/2021	2 Mois	FCSE
08/10/2021	11/10/2021	10/11/2021	15/11/2021	24/11/2021	01/12/2021	10/12/2021	2 Mois	FCSE
05/11/2021	08/11/2021	08/12/2021	13/12/2021	23/12/2021	30/12/2021	10/01/2022	6 Mois	FCSE
05/11/2021	08/11/2021	08/12/2021	13/12/2021	23/12/2021	30/12/2021	10/01/2022	2 Mois	BN
-	27/09/2021	01/10/2021	01/10/2021	12/10/2021	19/10/2021	28/10/2021	1 Mois	BN
05/11/2021	08/11/2021	08/12/2021	13/12/2021	22/12/2021	29/12/2021	07/01/2022	2 Mois	BN

MINISTÈRE DE LA POSTE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	19/01/2021	22/01/2021	22/01/2021	28/01/2021	01/02/2020	05/02/2021	30 jours	BN
09/04/2021	14/04/2021	14/04/2021	17/04/2021	23/04/2021	27/04/2021	30/04/2021	6 mois	BN
15/02/2021	22/02/2021	22/02/2021	26/02/2021	02/03/2021	08/03/2021	12/03/2021	30 jours	BN
12/05/2021	19/05/2021	19/05/2021	25/05/2021	01/06/2021	07/06/2021	11/06/2021	30 jours	BN
-	22/01/2021	25/01/2021	25/01/2021	01/02/2021	04/02/2021	08/02/2021	30 jours	BN
-	03/02/2021	08/02/2021	08/02/2021	15/02/2021	18/02/2021	22/02/2021	20 jours	BN
22/02/2021	25/02/2021	01/03/2021	01/03/2021	08/03/2021	11/03/2021	15/03/2021	15 jours	BN
08/06/2021	15/06/2021	22/06/2021	22/06/2021	29/06/2021	02/07/2021	06/07/2021	2 jours	BN
-	09/02/2021	15/02/2021	15/03/2021	22/03/2021	26/02/2021	29/03/2021	30 jours	BN
13/07/2021	19/07/2021	26/07/2021	26/07/2021	02/08/2021	06/08/2021	10/08/2021	45 jours	BN
07/04/2021	12/04/2021	12/04/2021	15/04/2021	22/04/2021	29/04/2021	03/05/2021	30 jours	BN



MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT ADDITIF N°8

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Realisation d'une station de pompage pastorale dans la Region d'Agadez	DRHAZ	DC	PM	-
2	(modification de la ligne 2 de l'additif 7) Achat materiels informatiques et accessoires	DRHAZ	DRP	PM	15/09/2021

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ADDITIF N°5

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
Direction Générale de la protection des végétaux					
1	Acquisition des Moyens Logistiques (Engin et Tractage)	SG	AON	PM	04/10/2021
2	Acquisition Fournitures (GPS, casques, pilotess, batteries de secours)	SG	DC	PM	-
3	Acquisition de pesticides	SG	AON	PM	22/10/2021
5	Recrutement d'un pilote et instructeur pour une durée de XX mois.	SG	AON	PM	11/10/2021
6	Acquisition pieces detachees	SG	DC	PM	15/09/2021
7	Réhabilitation de certaines pistes d'atterrissage	SG	DC	PP	20/09/2021
8	Contrat d'assurance des avions	SG	DRP	PM	03/09/2021
9	Acquisition de kits de protection individuelle (5kits EPI/ commune X 47 communes)	SG	-	PM	10/09/2021



DIRECTION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES D'AGADEZ ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
13/10/2021	15/10/2021	25/10/2021	27/10/2021	03/11/2021	05/11/2021	12/11/2021	14 jours	FCSE

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CET) DE GAYA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	27/09/21	01/10/21	01/10/21	12/10/21	19/10/21	28/10/21	07 JOURS	BN

COMMUNE RURALE D'AFFALA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	22/09/2021	29/09/2021	29/09/2021	08/10/2021	15/10/2021	26/10/2021	30 jours	Fonds Perequation



DIRECTION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES D'AGADEZ ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition des fournitures de bureau, des matériels et consommables informatiques	DRES/AZ	DRP	PM	04/10/2021

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CET) DE GAYA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Construction et Réhabilitation des Centres de Formation de Gaya	Directeur CET GAYA	DC	PM	-

COMMUNE RURALE D'AFFALA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	réhabilitation du siège de la mairie d'Affala et Equipement	Maire	DC	PM	-



MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT ADDITIF N°8

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	20/09/2021	24/09/2021	24/09/2021	05/10/2021	12/10/2021	21/10/2021	2MOIS	BN
24/09/2021	27/09/2021	04/10/2021	07/10/2021	18/10/2021	25/10/2021	03/11/2021	5 MOIS	BN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ADDITIF N°5

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
Direction Générale de la protection des végétaux								
13/10/2021	15/10/2021	15/11/2021	20/11/2021	30/11/2021	07/12/2021	16/12/2021	30 Jours	BN
-	06/10/2021	13/10/2021	13/10/2021	22/10/2021	29/10/2021	09/11/2021	15Jours	BN
02/11/2021	03/12/2021	03/01/2022	08/01/2022	18/01/2022	25/01/2022	03/02/2022	30 Jours	BN
20/10/2021	22/10/2021	22/11/2021	27/11/2021	07/12/2021	15/12/2021	23/12/2021	30 Jours	BN
29/09/2021	29/09/2021	05/10/2021	18/11/2021	26/11/2021	06/12/2021	14/14/2021	15Jours	BN
27/09/2021	27/09/2021	05/10/2021	14/10/2021	22/10/2021	01/11/2021	09/11/2021	15Jours	BN
09/09/2021	09/09/2021	13/09/2021	24/09/2021	04/10/2021	12/10/2021	20/10/2021	15 Jours	BN
17/09/2021	17/09/2021	24/09/2021	27/09/2021	04/10/2021	04/10/2021	11/10/2021	30Jours	PAM



ANGENCE NATIONALE DE L'ECONOMIE DES CONFERENCES ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA		
			GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Travaux de Pavage au Centre International de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey, Construction d'un Parking couvert au Centre International de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey	Directeur Général	AON	PM	04/10/2021
3	Acquisition et installation des portes double battant au Centre international de Conférences mahatma Gandhi de Niamey	Directeur Général	DC	PM	-
4	Travaux de réparation de l'étanchéité des toitures en dalles, en tôles y compris les descentes EP du Centre International de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey, Travaux de réparation de l'étanchéité des toitures en dalles du Palais des Congrès	Directeur Général	AOO	PM	04/10/2021

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA		
			GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Matériel Informatique et Mobilier ARMP	SE	AON	PM	25/10/2021
2	Collecte des marchés publics en souffrance et des achats sur simple facture sur la période allant de 2011 à 2020	SE	AMI	PM	28/10/2021



DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TAHOUA ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
07/06/2021	10/06/2021	25/06/2021	25/06/2021	02/07/2021	07/07/2021	09/07/2021	5 jours	Fonds Commun
07/06/2021	10/06/2021	25/06/2021	25/06/2021	02/07/2021	07/07/2021	09/07/2021	-	Fonds Commun
07/06/2021	10/06/2021	25/06/2021	25/06/2021	02/07/2021	07/07/2021	09/07/2021	-	Fonds Commun

DIRECTION REGIONALE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE DE TAHOUA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
17/04/2021	20/04/2021	05/05/2021	05/05/2021	14/05/2021	21/05/2021	26/05/2021	14 jours	FCSE
17/04/2021	20/04/2021	05/05/2021	05/05/2021	14/05/2021	21/05/2021	26/05/2021	14 jours	FCSE

DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE DE TAHOUA ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
12/10/2021	13/10/2021	22/10/2021	25/10/2021	03/11/2021	10/11/2021	19/11/2021	15JOURS	Budget National



DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TAHOUA ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Pause café et déjeuner pour l'organisation des CAPED a l'intention des enseignants du CI/CP/CE1	Directeur	DRP	PM	31/05/2021
2	KITS et Réprographie pour l'organisation des CAPED a l'intention des enseignants du CI/CP/CE1	-	DRP	PM	31/05/2021
3	Kiits et Réprographie pour la formation des enseignants du primaire sur le programme rénové	-	DRP	PM	31/05/2021

DIRECTION REGIONALE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE DE TAHOUA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Equipement (matériel informatique et accessoire)	DRRC	DRP	PM	08/04/2021
2	Achat de Matières d'Œuvres pou les EFAC	DRRC	DRP	PM	08/04/2021

DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE DE TAHOUA ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition des produits alimentaires pour la CNS	DRPN	DRP	PM	01/10/2021



ANGENCE NATIONALE DE L'ECONOMIE DES CONFERENCES ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
13/10/2021	15/10/2021	15/11/2021	20/11/2021	29/11/2021	06/12/2021	16/12/2021	15 jours	Budget ANEC
-	06/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	21/10/2021	28/10/2021	08/11/2021	30 jours	Budget ANEC
13/10/2021	15/10/2021	15/11/2021	20/11/2021	29/11/2021	06/12/2021	16/12/2021	30 jours	Budget ANEC

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ADDITIF N°2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
03/11/2021	05/11/2021	06/12/2021	11/12/2021	21/12/2021	30/12/2021	10/01/2022	19/01/2022	ARMP
06/11/2021	08/11/2021	22/11/2021	25/11/2021	06/12/2021	13/12/2021	22/12/2021	31/12/2021	ARMP



CAISSE AUTONOME DES RETRAITES DU NIGER ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(Modification du marche N°1 du PPM initial) Achat du Véhicule station Wagon	DG/CARENI	DRP	PM	20/10/2021
2	Aquisition des matériels informatiques	DG/CARENI	DC	PM	-
3	(Suppression du marche N°2 du PPM initial) Véhicule d'occasion station wagon	DG/CARENI	DC	PM	-

HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY ADDITIF N°6

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Réparation-Fourniture et Installation d'un tube de 250Kg du scanner 64 barrettes	DG	AOO	PM	04/10/2021

DIRECTION REGIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO ADDITIF N°6

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Construction et Réhabilitation des Centres de Formation de CFPT Dosso	DR	DC	PM	-



CAISSE AUTONOME DES RETRAITES DU NIGER ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
29/10/2021	01/11/2021	15/11/2021	18/11/2021	29/11/2021	06/12/2021	15/12/2021	45 Jours	CARENI
-	24/09/2021	01/10/2021	01/10/2021	12/10/2021	12/10/2021	21/10/2021	15JOURS	CARENI
-	18/05/2021	25/05/2021	25/05/2021	03/06/2021	10/06/2021	21/06/2021	15 jours	CARENI

HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY ADDITIF N°6

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
11/10/2021	13/10/2021	12/11/2021	17/11/2021	26/11/2021	03/12/2021	14/12/2021	02 mois	FP

DIRECTION REGIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DOSSO ADDITIF N°6

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	30/09/21	04/10/21	04/10/21	13/10/21	20/10/21	29/10/21	07 JOURS	B.N